



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

22 OCT. 1985

1790

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Coopération au développement avec le Sénégal:
octroi d'un crédit de Fr. 17'400'000.-- pour la poursuite des
activités des projets "Enseignement technique agricole et
forestier" (phase 5) et "Appui à l'Ecole Nationale des Cadres
Ruraux" (ENCR) (phase 2)

Vu la proposition du DFAE du 30 septembre 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

Coopération au développement avec le Sénégal: octroi d'un crédit de
Fr. 17'400'000.-- pour la poursuite des activités des projets
"Enseignement technique agricole et forestier" (phase 5) et
"Appui à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux" (ENCR) (phase 2)
décidé:

Un crédit non remboursable de Fr. 17'400'000.-- pour la poursuite
des activités des projets "Enseignement technique agricole et
forestier" (phase 5) et "Appui à l'Ecole Nationale des Cadres
Ruraux" (ENCR) (phase 2) est accordé. Ce montant est imputé au
crédit de programme de Fr. 1,8 milliard pour la coopération tech-
nique et l'aide financière en faveur des pays en développement
(AF du 18 septembre 1984).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la ru-
brique budgétaire 202.493.01

Pour extrait conforme,
le secrétaire:

Protokollauszug an:

 ohne / mit Bailage

| Nr. | Dep. | Anz. | Akten |
|-----|-----------|------|-------|
| | EDA | 6 | - |
| | EDI | | |
| | EJPD | | |
| | EMD | | |
| X | EFD | 7 | - |
| X | EVO | 7 | - |
| | EVED | | |
| | EK | | |
| X | EFK | 2 | - |
| X | Fin. Del. | 2 | - |





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Distribuée
Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'Accord

Berne, le 30 septembre 1985

AU CONSEIL FEDERAL

Coopération au développement avec le Sénégal: octroi d'un crédit de
Fr. 17'400'000.-- pour la poursuite des activités des projets
"Enseignement technique agricole et forestier" (phase 5) et
"Appui à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux" (ENCR) (phase 2)

I

INTRODUCTION

La présente proposition recommande l'octroi d'un crédit de Fr. 17'400'000.-- pour l'exécution de la cinquième phase du projet d'enseignement technique agricole et forestier (Fr. 7'500'000.--) et la deuxième phase d'appui à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux (ENCR) (Fr. 9'900'000.--).

Le projet d'enseignement technique agricole et forestier est en activité depuis 1977. Dans le cadre de ce projet, la formation des agents techniques de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts a subi une réforme fondamentale qui a amené à son tour la formulation d'une politique de formation au niveau technique. Ce projet a également permis la formation d'un nombre important de professeurs sénégalais, l'affinement des méthodes pédagogiques ainsi que l'adaptation permanente de la formation aux besoins du terrain, à savoir les paysans. De plus, il a été créé une cellule de formation continue et de recyclage pour les agents déjà en poste sur le terrain.

Le projet d'appui à l'ENCR est né du projet précédent, les cadres moyens formés dans cette école ayant une formation déficiente et ne pouvant plus assumer la charge d'encadrement des agents techniques. La DDA appuie l'ENCR dans sa section des ingénieurs des travaux des eaux et forêts depuis 1981 et dès 1983 elle donne un appui également aux autres sections agriculture et élevage.

Les deux projets sont confiés en régie à l'Union Mondiale ORT et un suivi régulier est assuré par des experts suisses, dont notamment M. Jean-Claude Piot, Directeur de l'OFAG.

Depuis plusieurs années, le Sénégal traverse une situation très difficile. Situé à 490 dollars en 1982, le PNB par habitant est tombé à 440 dollars en 1983. Les problèmes principaux du pays ont trait au secteur agricole, la sécheresse ayant provoqué un recul important de la production et les structures en place (sociétés de développement) n'ayant pas les capacités nécessaires pour faire face à ces problèmes. Il faut noter que 77 % de la population dépend de l'agriculture.

Cette situation a amené le Gouvernement à concevoir un programme d'ajustement économique dans le cadre duquel une nouvelle politique agricole a été promulguée. Cette politique agricole vise essentiellement la libéralisation du secteur agricole, la diminution de l'influence des sociétés de développement, une politique de prix incitatifs et reflétant les coûts réels de production, une responsabilisation des paysans et notamment des groupements et coopératives de paysans en ce qui concerne l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des récoltes. La construction des barrages de Manantali et de N'Diama sur le fleuve Sénégal représente un défi important pour la politique agricole sénégalaise vu les très grandes surfaces à mettre en valeur par l'irrigation. La formation agricole et forestière jouera donc un rôle extrêmement important pour la réalisation des objectifs de la nouvelle politique agricole. Il est en effet essentiel que le pays dispose de cadres agricoles et forestiers de très bonne qualité à tous les niveaux et surtout de cadres connaissant très bien les problèmes des paysans.

II

CADRE GENERAL

Le Sénégal, comme beaucoup de pays en développement, souffre d'un déséquilibre structurel important. Ainsi, le 77 % de la population agricole ne produit que le 21,7 % de la valeur ajoutée, alors que les services occupant 13 % de la population produisent 54,2 % de la valeur ajoutée. Le secteur industrie et mines ne représente que 10 % de la population active et produit le 24,1 % de la valeur ajoutée. En 1983, le produit national brut par habitant est tombé à 440 dollars de 490 dollars en 1982.

La structure agricole est caractérisée par une concentration sur les cultures d'exportation comme l'arachide et le coton, qui a provoqué un appauvrissement des terres ainsi qu'un déséquilibre dans l'approvisionnement alimentaire du pays. Ainsi, en 1983/84, l'auto-approvisionnement net du pays en céréales n'était que de 31,5 % alors que la moyenne décennale (déjà très faible) est de 50 %.

Dans le cadre de sa politique d'ajustement économique et structurel, le Sénégal dispose d'un soutien important de la part du FMI, de la Banque Mondiale, de la France, des Etats-Unis et d'autres pays encore. La Suisse, pour sa part, a participé aux efforts de développement du pays par des crédits mixtes ainsi que des actions de coopération technique bilatérale.

Pour améliorer la coordination entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds, il est prévu de réaliser des réunions de coordination sectorielles afin d'assurer la réalisation d'une politique cohérente. Dans chaque secteur, il est prévu de désigner un bailleur de fonds comme chef de file et qui serait l'interlocuteur privilégié du Gouvernement dans le secteur visé. La Suisse pourrait jouer un rôle important dans le secteur de la formation professionnelle agricole et forestière vu la position prépondérante des deux projets de formation financés par la Suisse.

En ce qui concerne la politique agricole, il est prévu de diminuer les attributions du secteur public et para-public et d'augmenter les responsabilités au niveau des coopératives et des groupements de paysans. La politique des prix

agricoles prévoit une diminution des subventions sur les intrants et des prix reflétant les coûts de production réels des paysans, notamment dans le domaine des céréales qui sont jusqu'ici subventionnées au niveau du consommateur.

Les services d'encadrement seront restructurés et offriront leurs services aux paysans selon la demande et n'imposeront plus des schémas de production comme c'était le cas jusqu'ici. Il est donc essentiel que les agents des services agricoles soient à même de répondre à ce nouveau défi et soient formés de façon à connaître le milieu paysan de manière très approfondie et de pouvoir s'y intégrer pour créer un dialogue avec les intéressés directs. Les écoles encadrées par les projets joueront un rôle prépondérant pour le succès de la mise en oeuvre de la nouvelle politique agricole.

III

PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE TECHNIQUE AGRICOLE ET FORESTIERE

Historique

Ce projet a démarré en 1977 sur la demande du Président Senghor et après une mission de formulation du projet. Ces activités se sont concentrées sur la réforme fondamentale des programmes de formation au niveau des agents techniques (cadres de niveau pratique), la formation de professeurs sénégalais pour les Ecoles d'Agents Techniques et la création d'un système de recyclage et de formation permanente pour les agents en poste. L'adaptation de la formation aux besoins de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts a été un souci permanent durant l'exécution de toutes les phases de ce projet. Actuellement, les trois Ecoles d'Agents Techniques (de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts) disposent de 36 enseignants sénégalais formés dont les directeurs et directeurs d'études et de 13 enseignants expatriés dont deux sont recrutés localement. La sénégalisation progressive de l'enseignement est donc très avancée. Dans le cadre de la structure de recyclage et de formation permanente (CARAT) le projet dispose de deux cadres sénégalais et d'un expatrié.

La présence d'expatriés permet de maintenir un dynamisme dans les écoles, de favoriser les relations des écoles avec les milieux agricoles (Services gouvernementaux para-étatiques et privés) pour une adéquation permanente de la formation aux besoins. Les enseignants sénégalais formés dans le cadre du projet font preuve de beaucoup d'engagement et le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique et à la Formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale prend ses responsabilités tant financières que politiques dans le cadre de ce projet.

Evaluation et suivi

Ce projet a fait l'objet d'évaluations systématiques au cours de chaque phase afin de définir les objectifs de la phase suivante et de corriger éventuellement certaines erreurs. Ces évaluations ont été réalisées par des experts sénégalais et suisses de haut niveau, dont notamment M. Jean-Claude Piot, Directeur de l'OFAG.

Un suivi très intensif est également assuré par le régisseur, l'Union Mondiale ORT, notamment par ses spécialistes en pédagogie qui réalisent des séminaires réunissant tous les cadres de projets, indistinctement sénégalais ou expatriés.

Phase 1985-1988

Cette prochaine phase du projet est destinée principalement à consolider les acquis, à continuer la formation de professeurs sénégalais (formation de base et complémentaire) et celle d'instructeurs de travaux pratiques. La présence d'un certain nombre d'expatriés est encore nécessaire pour faciliter l'intégration de nouveaux professeurs sénégalais, aider ceux-ci à mettre en place une dynamique d'auto-perfectionnement, d'instaurer un dialogue avec les utilisateurs, notamment les nouveaux acteurs de la politique agricole réformée (coopératives, groupements, centres d'expansion rurale), d'organiser leur recyclage et la formation permanente. Quelques investissements seront encore nécessaires, notamment pour une unité de reproduction et de diffusion de documents pédagogiques destinés à servir les deux projets.

Si le fonctionnement des écoles est pris en charge par le Gouvernement sénégalais, la contribution suisse doit encore financer les frais de fonctionnement liés à la présence des expatriés et également apporter un appui financier à la production de documents pédagogiques qui sont un outil de travail extrêmement important.

Il est également prévu de réaliser des petites actions concrètes de développement dans le cadre des stages des élèves sur le terrain.

Budget

Contribution suisse

| | | |
|-------|----------------------------|------------------|
| 10 | Coopérants (450 h/m) | 3'710'000.-- |
| 30 | Bourses d'études (340 h/m) | 1'360'000.-- |
| 40/50 | Achat de matériel | 405'000.-- |
| 60 | Constructions | 85'000.-- |
| 70 | Frais de fonctionnement | 1'020'000.-- |
| 80 | Appui technique | 300'000.-- |
| 80 | Frais de régie (9%) | 620'000.-- |
| | Total | Fr. 7'500'000.-- |
| | | ===== |

Apports sénégalais

Les apports du Gouvernement sénégalais se chiffrent à 247,4 mio de FCFA par an pour ce projet, équivalant à 1,38 mio de francs suisses. Ces apports couvrent des frais de personnel national, le fonctionnement des écoles, les bourses aux étudiants ainsi que des frais d'entretien, d'allocations de déplacement (stages des élèves et déplacements des professeurs), etc.

PROJET D'APPUI A L'ECOLE NATIONALE DES CADRES RURAUX (ENCR)

Historique

En 1981, le Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts se rendait compte que la formation des ingénieurs des travaux des eaux et forêts (ITEF) était insuffisante par rapport à celle reçue par les agents techniques au bénéfice de la réforme de l'enseignement. Il demandait alors que le projet d'enseignement technique agricole et forestier se charge de réformer la Section des Eaux et Forêts de l'ENCR.

Dès 1983, la DDA apportait un appui à l'ENCR à Bambey dans son ensemble. Cette institution ne disposait pas d'un corps professoral permanent, sauf en ce qui concerne la direction et la direction des études et deux coopérants français. Le reste des enseignants étaient des vacataires donnant uniquement des cours théoriques. Ainsi, les étudiants n'étaient pas encadrés et ne réalisaient pas de travaux pratiques.

La première phase de l'appui de la DDA à l'ENCR fut dédiée à la remise en route de l'école et notamment du centre d'application pratique ainsi qu'à assurer l'enseignement et étudier les nécessités de réforme des programmes. En outre, une structure de recyclage et de formation permanente (CARIT) fut également mise en place. L'ENCR ne dispose actuellement pas encore de professeurs sénégalais formés car il est nécessaire de définir d'abord le profil et le rôle des ingénieurs des travaux dans le cadre de la hiérarchie des agents ruraux et sur cette base, de formuler les programmes de formation. Alors seulement il sera possible de cerner le profil de formation nécessaire aux professeurs.

Evaluation et suivi

Le projet a fait l'objet d'une étude très détaillée et d'une évaluation ex ante par une équipe dirigée par M. Jean-Claude Piot, Directeur de l'OFAG, ainsi que de missions de suivi. La dernière en date remonte à juin 1985, où M. Piot a eu l'occasion de discuter de la politique de formation aux niveaux les plus élevés du Gouvernement sénégalais, y compris la Présidence.

Phase 1985-88

Au cours de cette prochaine phase, la réforme des programmes sera mise en oeuvre et le profil de formation pour les professeurs sera défini. Il est prévu de sélectionner quelques professeurs pour les envoyer en formation. Il s'agira également d'assurer l'enseignement théorique et pratique dans le cadre du Centre d'application pratique et des zones d'application pratique.

La contribution suisse est destinée à couvrir les frais des coopérants expatriés, tant dans le cadre de l'école que celui de la cellule de formation permanente et de recyclage, de financer certains investissements pour l'école (notamment au Centre d'application pratique) et l'aménagement des bâtiments, ainsi que d'assurer les frais de fonctionnement liés à la présence des expatriés. Un apport financier est également prévu pour la production de documents pédagogiques et la réalisation de petites actions de développement dans le cadre des stages des élèves sur le terrain.

BudgetContribution suisse

| | | |
|-------|--------------------------------|-----------|
| 10 | Coopérants expatriés (792 h/m) | 6'440'000 |
| 30 | Bourses d'études (252 h/m) | 715'000 |
| 40/50 | Achats de matériel | 460'000 |
| 60 | Constructions | 120'000 |
| 70 | Fonctionnement | 920'000 |
| 80 | Appui technique | 430'000 |
| 80 | Frais de régie (9%) | 815'000 |
| | Total | 9'900'000 |

=====

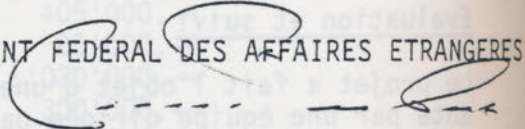
Apports du Gouvernement sénégalais

Les apports du Gouvernement sénégalais sont estimés à 158,2 mio de FCFA par an, à savoir l'équivalent de 880'000 francs suisses, destinés à couvrir les frais du personnel national, le fonctionnement de l'école, l'entretien et les bourses aux étudiants, ainsi que des frais de stages des élèves et les déplacements des professeurs sur le terrain.

IV

L'Office fédéral des Affaires Economiques Extérieures (OFAEE), l'Office fédéral de l'Agriculture (OFAG) et l'Administration fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert
Annexes: I - liste des abréviations

II - Mission d'évaluation 1984

III - Effectifs d'élèves

IV - Budget estimatif projet d'enseignement technique

V - Budget estimatif projet ENCR

Extrait du procès-verbal

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FINDEL 2 pour connaissance

Pour co-rapport à: - Département de l'Economie publique
- Département fédéral des Finances

LETTRE

Centre d'Application Pratique

Centre d'Appui pour le Recyclage des Agents Techniques

Coopération au développement avec le Sénégal :
octroi d'un crédit de Fr. 17'400'000.-- pour la poursuite des
activités des projets "Enseignement technique agricole et
forestier" (phase 5) et "Appui à l'Ecole Nationale des Cadres
Ruraux" (ENCR) (phase 2)

Vu la proposition du DFAE du 30 septembre 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

d'accorder un crédit non remboursable de Fr. 17'400'000.-- pour
la poursuite des activités des projets "Enseignement technique
agricole et forestier" (phase 5) et "Appui à l'Ecole Nationale
des Cadres Ruraux" (ENCR) (phase 2), et d'imputer ce montant au
crédit de programme de Fr. 1,8 milliard pour la coopération
technique et l'aide financière en faveur des pays en dévelop-
pement (AF du 18 septembre 1984).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la
rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire:

LEXIQUE

| | | |
|--------|---|---|
| CAP | : | Centre d'Application Pratique |
| CARAT | : | Centre d'Appui pour le Recyclage des Agents Techniques |
| CARIT | : | Centre d'Appui pour le Recyclage des Ingénieurs des Travaux |
| CDH | : | Centre de Développement de l'Horticulture de Cambérène |
| CER | : | Centre d'Expansion Rurale |
| DDA | : | Direction de la coopération Suisse au Développement et à Aide Humanitaire |
| DGPA | : | Direction Générale de la Production Agricole |
| EATA | : | Ecole des Agents Techniques de l'Agriculture |
| EATE | : | Ecole des Agents Techniques de l'Elevage |
| EATEF | : | Ecole des Agents Techniques des Eaux et Forêts |
| ENCR | : | Ecole Nationale des Cadres Ruraux |
| ENEA | : | Ecole Nationale d'Economie Appliquée |
| ENH | : | Ecole Nationale d'Horticulture |
| ENSSAA | : | Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées de Dijon |
| IEMVT | : | Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale de Maison Alfort |
| ISTOM | : | Institut des Sciences et Techniques d'Outre-Mer |
| ITEF | : | Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts |
| ORT | : | Union Mondiale ORT |
| LNRV | : | Laboratoire National de Recherches Vétérinaires |
| SODESP | : | Société de Développement de l'Elevage dans la zone Sylvo-Pastorale |
| ZAP | : | Zone d'Application Pratique |

2.2.1. L'insertion de l'AT dans son milieuDiagnostic

La qualité de l'insertion de l'AT dans son milieu de travail est variable. La majorité d'entre eux rencontrent des difficultés lors de leur première affectation.

L'insertion est fonction :

- 1°) de la structure d'accueil (encadrement et moyens)
- 2°) de la personnalité de l'AT
- 3°) de l'importance et de la complexité de la tâche confiée
- 4°) de sa capacité de maîtriser cette tâche
- 5°) de sa perception du milieu rural qui dépend de ses origines et de sa faculté d'adaptation.

Les écoles contribuent déjà dans un large mesure au processus d'insertion.

Recommandations à l'intention des écoles :

- Les aptitudes de l'AT, reconnues au cours de la formation, devraient faire l'objet d'une recommandation; celle-ci permettrait à l'utilisateur d'assurer une insertion parfois plus heureuse lors de l'affectation.
- Durant la formation, une premier stage de courte durée en conditions précises facilitera la perception par l'élève des blocages freinant le développement rural. Lors d'un deuxième stage et de concert avec l'utilisateur, les écoles placeront l'élève dans un contexte lui permettant de réaliser pleinement l'enseignement reçu. Les CER représentent une structure idéale, très proche de la base paysanne et des administrations traditionnelles, l'essentiel des intervenants en milieu rural étant représentés dans cet organisme. Des activités variées permettront au stagiaire de saisir les mécanismes conditionnant l'efficacité dans l'action d'animation.
- Vu la brièveté du stage et le réalisme attendu, ces activités nécessiteront un appui aux CER de la part du projet (voir pages 31-32 du rapport d'évaluation 1980 et annexe 8 ci-jointe).
- En vue de créer des liens entre les élèves des 3 écoles, le CER est en mesure de recevoir 3 stagiaires (un par école), ce qui aurait l'avantage de rationaliser les déplacements pour les enseignants assurant leur suivi.
- Actuellement les contacts des professeurs avec les utilisateurs sont occasionnels; ils devraient être renforcés et diversifiés, vu que l'insertion future des élèves en dépend dans une certaine mesure.

Recommandations à l'intention des utilisateurs :

- De concert avec le ministère utilisateur, un suivi des AT par leurs anciens professeurs, durant leur première année d'affectation serait souhaitable.
- L'introduction de manière formelle de l'agent technique dans son poste revêt une grande importance pour son insertion.

2.2.2. La maîtrise par l'AT des instruments de travail que lui a procuré la formation

Diagnostic

L'AT a une bonne maîtrise technique des instruments de travail procurés par la formation. Cette maîtrise s'améliore en fonction de la connaissance du milieu et de l'expérience du travail.

Au niveau des trois écoles, les instruments de travail sont à portée de main et l'élève ne fournit aucun effort particulier pour se les procurer.

En revanche, sur le terrain, il ne rencontre pas des conditions d'utilisation aussi favorables.

Les écoles influencent de manière décisive la maîtrise et la recherche active des instruments de travail les mieux adaptés.

Recommandations à l'intention des écoles :

- Les écoles doivent augmenter les exigences au fil des années de formation, afin de stimuler l'esprit d'initiative et la débrouillardise en vue d'acquérir de nouvelles connaissances.
- Les différents stages durant la formation, les travaux pratiques dans les ZAP et les recyclages jouent un rôle déterminant pour acquérir les connaissances pratiques par un effort personnel et original.
- L'école évitera de donner des recettes toutes faites. Elle facilitera l'acquisition rapide d'une bonne maîtrise pratique du travail, en indiquant des thèmes qui ont une grande chance de réussite avec un minimum de moyens.

2.2.3. L'attitude de l'AT vis à vis de son utilisateur final (population rurale)

Diagnostic

L'attitude de l'AT, rencontré vis-à-vis de son utilisateur final, le paysan, est positive; elle devient dynamique lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes sont satisfaites :

- encadrement compétent et soutenu
- mobilité dans le périmètre de travail assurée par la mise à disposition d'un moyen de locomotion
- minimum de moyens (exemple: pour apprendre à greffer, il faut un greffoir, pour appliquer un produit phytosanitaire il faut des instruments, etc...).

L'attitude est également fonction de son tempérament et de son vécu.

Actuellement, l'école n'intervient sur l'attitude du futur AT que par les cours de vulgarisation donnés en 1ère ou 2ème année.

Indépendamment du système de formation, l'âge et l'expérience améliorent progressivement l'attitude de l'AT envers son milieu.

Recommandations à l'intention des écoles :

- Le stage de motivation au début des études et le contrôle périodique de cette motivation durant les 3 années de formation doivent aussi permettre de susciter une attitude respectueuse, mais constructive et dynamique.
- La formation doit bien faire comprendre à l'AT l'attitude des divers partenaires rencontrés dans le milieu rural, attitude conditionnée par le milieu dans lequel évolue chaque acteur du développement rural. Une mise en condition choisie, variée et répétée dans la ZAP permettra au futur agent de découvrir les mécanismes psychologiques qui régissent les relations entre individus. D'où apprentissage des facteurs qui feront évoluer l'attitude de l'AT:
 - la patience
 - la diplomatie
 - la volonté d'atteindre les objectifs en s'appuyant sur des partenaires.

2.2.4. L'attitude des populations rurales vis-à-vis de l'AT

Diagnostic

L'attitude est toujours réceptrice et positive au départ; elle peut-être tempérée par des antécédents négatifs. Elle est en réponse directe à l'attitude de l'agent. Les écoles ont peu d'influence sur ce point.

Recommandations à l'intention des écoles

- L'agent qui occupe une première fonction doit s'attaquer dans un premier temps à des actions qui ont un facteur de réussite élevé, favorisant une attitude collaborative de la part des paysans,
 - P.ex. - greffage de manguiers
 - mise en place d'un germeoir
 - présentations de diapositives sur un thème nouveau
 - mise en place d'une démonstration à succès chez un agriculteur.
- L'entrée en carrière sera mieux réussie si les écoles ont procédé à des descriptions de postes et de types d'affectations.
- Des études de cas rendront les choses plus vivantes (conférences d'élèves à la suite des excursions et des stages).

2.2.5. Concordance des instruments de travail procurés par l'AT des instruments de travail procurés par l'employeur

Diagnostic

La concordance des instruments de travail procurés par la formation et ceux fournis par l'employeur est généralement bonne.

Elle varie cependant au niveau des postes d'affectation d'un même employeur.

Recommandation à l'intention des écoles

- Les écoles doivent participer de façon permanente et active à la recherche d'instruments de travail simples et adaptés, permettant de soulager l'effort et d'accroître l'efficacité des activités paysannes.
- A l'instar des ATE, les écoles devraient permettre aux ATA et ATEF de constituer leur propre petit équipement: documents, instruments, outillage.

L'éventail des instruments présentés par les écoles est plus complet et comprend notamment des solutions d'avenir.

Les méthodes de pointe telles que l'utilisation de traceurs, moteurs, pompes, existent dans les écoles. Mais si les élèves les côtoient, leur utilisation est réservée aux instructeurs.

L'AT possède une bonne maîtrise technique des instruments de travail procurés par l'employeur (outils et installations) mais leur mise en valeur n'est pas toujours optimale.

A l'exception des ATE, l'utilisation de documents techniques et administratives pose parfois des problèmes.

Le recours et l'accès à des publications techniques et scientifiques reste rare pour l'ensemble des AT.

Cet équipement personnel suppléera à une carence éventuelle au niveau du poste d'affectation et rendra l'AT plus attrayant et performant vis-à-vis de l'utilisateur final (voir propositions sous 312 et 313).

- Les cours de rédaction administrative seront réorientés et actualisés en fonction des besoins pratiques.

Recommandations à l'intention des utilisateurs

Lors de leur première affectation, les nouveaux AT devraient être initiés aux principales tâches administratives.

Il faudrait les inciter à consulter des documents techniques - administratifs et scientifiques en rapport avec le travail demandé.

2.2.6. L'influence de l'AT sur les relations entre l'employeur et les populations rurales

Diagnostic

L'AT exerce une influence considérable sur les relations entre l'employeur et la population paysanne car il se trouve à la base du développement rural. Il en constitue l'échelon principal, étant en contact direct avec la population.

Il concrétise les objectifs et les intentions d'une politique déterminée.

L'AT est perçu en premier lieu comme un technicien, en second lieu comme le vecteur d'une politique nationale qu'il adapte aux conditions du milieu.

Les écoles n'ont pas prise sur ces relations.

Recommandation à l'intention des écoles

L'école portera à la connaissance des élèves les relations entre employeurs et populations rurales en fonction des postes d'affectation et de l'évolution de la politique agricole.

Recommandation à l'intention des utilisateurs

La priorité doit être accordée à des actions demandées par les populations rurales, ou susceptibles de leur apporter des avantages certains. Cela permettra à l'AT et à son employeur de gagner la confiance des paysans et de se faire une bonne réputation (p.ex.: campagnes d'arbres fruitiers pour les EATEF dans les pépinières forestières).

15

2.2.7. La cohérence entre la formation des AT et les exigences de travail fournies par les structures de la vulgarisation

Diagnostic

La nouvelle politique agricole exige des AT des compétences accrues en matière de gestion, d'organisation, de planification et de pédagogie.

De moniteur qu'il était, l'agent devient conseiller polyvalent; l'agriculteur devient un acteur du développement, ce sont donc des interlocuteurs plus exigeants. L'âge et l'expérience du conseiller prennent une grande importance, son encadrement par des ingénieurs compétents devient décisif.

Dans ce nouveau concept de développement qui vise à une plus grande responsabilisation à tous les échelons, les matières enseignées suivantes prennent une dimension nouvelle: gestion - vulgarisation - économie - pédagogie - législation - éducation civique. Indépendamment de la nouvelle politique agricole, toutes les qualités humaines que doit avoir l'AT, jouent un rôle prépondérant dans sa réussite professionnelle. S'agissant d'une orientation nouvelle, la formation ne pouvait répondre pleinement à ces objectifs, mais des acquis sont là. Des cours photocopiés existent, les professeurs sont motivés, ils ont une bonne connaissance du terrain et ils ont déjà pratiqué cet enseignement au cours des dernières années.

Recommandations à l'intention des écoles

- Eu égard à ces nouvelles données, le contenu et le poids de certains cours (voir diagnostic) seront reconsidérés, l'interpénétration des diverses branches d'enseignement réétudiée.
- Les notes d'examens sont un moyen efficace pour donner une importance plus ou moins grande aux cours (coefficients différenciés).
- Les écoles qui sont un moyen d'action d'une politique, devraient être plus régulièrement informées des orientations fixées en haut lieu. Elles doivent aller à la recherche de ces informations, dans un premier temps par l'intermédiaire du Chef du projet.

ANNEXE III a)

3.3. Section et nombre d'élèves

Effectifs d'élèves

Ecole d'Agents techniques

L'effectif des trois écoles pour l'année scolaire 1984/1985 figure dans le tableau n° 1.

Tableau n° 1 : section et nombre d'élèves

| Ecoles | Nombre d'élèves - Année scolaire 1983/1984 | | | |
|--------|--|----------|----------|-------|
| | 1° année | 2° année | 3° année | Total |
| EATE | 7 | 7 | 20 | 34 |
| EATA | 7 | 7 | 20 | 34 |
| EATEF | 7 + 3* | 8 + 3* | 24 + 2* | 47 |

* élèves Guinéens

Remarques concernant les effectifs

Outre les élèves formés dans les écoles, le projet a recyclé en 1984/85 environ 240 Agents Techniques dans le cadre du CARAT et près de 100 Ingénieurs de Travaux dans le cadre du CARIT.

La diminution des effectifs dans les écoles est due aux limitations de recrutement de la fonction publique, mesure prise dans le cadre du programme d'assainissement élaboré par le Gouvernement avec la coopération du FMI et de la BIRD.

Ce problème a fait l'objet d'entretiens à haut niveau entre la Suisse et le Sénégal et des mesures correctives sont en voie de mise en oeuvre. Ces mesures visent l'ouverture des écoles à des élèves non destinés a priori à la fonction publique et à l'accueil accru d'élèves étrangers.

Des contacts ont été établis avec d'autres projets DDA en Afrique qui pourraient avantageusement utiliser les écoles sénégalaises pour la formation ou le perfectionnement de leurs cadres.

Tableau n° 1 : Sections et nombre d'élèves

| Sections | Elèves admis sur titre (BAC) | Elèves professionnels | Elèves étrangers | TOTAUX |
|----------------|------------------------------|-----------------------|------------------|--------|
| TRONC COMMUN | 10 | 2 + 4 | 12 | 28 |
| ELEVAGE | | | | |
| 2° année | 2 | 1 | 1 | 4 |
| 3° année | 4 | 2 | 1 | 7 |
| AGRICULTURE | | | | |
| 2° année | 7 | 1 | 1 | 9 |
| 3° année | 7 | 2 | 1 | 10 |
| EAUX ET FORETS | | | | |
| 2° année | 11 | 2 | 2 | 15 |
| 3° année | 14 | 2 | 0 | 16 |
| TOTAUX | 55 | 16 | 18 | 89 |

Les élèves étrangers se répartissent comme suit :

| | | | |
|------------------|-----------------|---------|----|
| Tronc Commun : | 8 Tschadiens | | |
| | 1 Comorien | | |
| | 1 Burkina Fasso | | |
| | 2 Béninois | total : | 12 |
| Elevage : 2° an. | 1 Tchadien | | |
| " 3° an. | 1 Tchadien | total : | 2 |
| Agriculture: 2° | 1 Tchadien | | |
| 3° | 1 Tchadien | total : | 2 |
| Eaux et Forêt : | | | |
| 2° | 2 Béninois | Total : | 2 |

PROJET SENEGAL - COOPERATION SUISSE AU DEVELOPPEMENT

BUDGET ESTIMATIF EN FRANCS SUISSES

CINQUIEME PHASE 1985/1988

| <u>I - ASSISTANCE TECHNIQUE</u> | <u>1985/86</u> | <u>1986/87</u> | <u>1987/88</u> | <u>TOTAL</u> |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1.1. Salaires : traitement pour 450 hommes/mois (vacances annuelles incluses, allo- cations familiales et de poste, frais sociaux) | 996.023 | 1.032.645 | 1.040.940 | 3.069.600 |
| 1.2. Frais de voyage et indem- nité de séjour des coopé- rants pour participation à des séminaires technico- pédagogiques | 10.000 | 15.000 | 20.000 | 45.000 |
| 1.3. Voyages internationaux des coopérants (tarif swissair réduit) et frais de trans- port des effets personnels | 100.000 | 100.000 | 100.000 | 300.000 |
| 1.4. Indemnités d'installation et de réinstallation | 3.000 | - | 176.791 | 179.790 |
| 1.5. Indemnités de scolarité | 42.000 | 48.000 | 54.000 | 144.000 |
| 1.6. Divers : visites médicales, début et fin de contrat visas etc... | 10.000 | - | 20.000 | 30.000 |
| 1.7. Matériel de climatisation et réfrigération (renouvel.) | 30.000 | - | - | 30.000 |
| TOTAL pour I | 1.191.023 | 1.195.645 | 1.411.731 | 3.798.390 |

(suite)

Tableau n° 1 : Section et nombre d'élèves

| II - BOURSES D'ETUDES | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | TOTAL |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------|
| 2.1. Frais de formation de base de 5 formateurs sénégalais, études, voyages, préparation et défense de diplôme, pension, argent de poche, assurance, déplac. lors des stages - 180 hommes/mois de bourse | 241.240 | 241.240 | 241.240 | 723.720 |
| 2.2. Formation complémentaire de 10 formateurs/an pour un total de 160 hommes/mois | 211.700 | 211.700 | 211.600 | 635.000 |
| TOTAL pour II | 452.940 | 452.940 | 452.840 | 1.358.720 |

| | | | | |
|----------------|----|----|----|----|
| AGRICULTURE | 11 | 12 | 13 | 36 |
| EAUX ET FORÊTS | 11 | 12 | 13 | 36 |
| TOTAUX | 22 | 24 | 26 | 72 |

ANNEXE 4 - 2

| III - INVESTISSEMENTS | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | TOTAUX |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------|
| 3.1. - <u>Matériel et équipement</u> | | | | |
| 3.1.1. - Ecoles EATE, EATA, EATEF | 225.500 | 45.000 | 45.000 | 315.500 |
| 3.1.2. - CARAT | 27.000 | - | - | 27.000 |
| 3.1.3. - CERDI | 25.200 | - | - | 25.200 |
| 3.2 - <u>Véhicules et pièces de rechange</u> | 90.000 | 33.000 | - | 123.000 |
| TOTAL pour III | 367.700 | 78.000 | 45.000 | 490.700 |
| ----- | | | | |
| IV - <u>FONCTIONNEMENT</u> | | | | |
| 4.1. - Bureau Dakar | 116.000 | 116.000 | 116.000 | 348.000 |
| 4.2. - Ecoles EATE-EATA-EATEF | 120.000 | 120.000 | 140.000 | 380.000 |
| 4.3. - CARAT | 43.000 | 43.000 | 41.000 | 127.000 |
| 4.4. - CERDI | 60.000 | 60.000 | 59.750 | 179.750 |
| TOTAL pour IV | 339.000 | 339.000 | 356.750 | 1.034.750 |
| ----- | | | | |

SOURCES D'ETUDES

| SOURCES D'ETUDES | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | TOTAUX |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|
| TOTAL Sources d'Etudes | 47.800 | 333.000 | 333.000 | 713.800 |

| | <u>1985/86</u> | <u>1986/87</u> | <u>1987/88</u> | <u>TOTAUX</u> |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|
| V - APPUI TECHNIQUE | | | | |
| Conception et conduite de séminaires de pédagogie, en Suisse et au Sénégal, pour le corps professoral DDA/ORT; séminaire de pédagogie, au Sénégal pour les homologues/enseignants, coordination et suivi de la formation des futurs enseignants, en Europe et au Sénégal. Supervision et évaluation technique/pédagogique/organisationnelle du Projet au Sénégal et en Suisse en matière de formation (programmes, méthodologie, techniques nouvelles, etc...) | 117.533 | 103.279 | 113.316 | 334.128 |
| TOTAL pour V | 117.533 | 103.279 | 113.316 | 334.128 |
| VI - ADMINISTRATION EN SUISSE (frais de régie) | | | | |
| - Frais administratifs généraux, services comptables, achats, secrétariat, fournitures, édition des rapports périodiques et finals, téléphone, télex, photocopies, documentation, déplacements en Suisse, divers | | | | |
| TOTAL administration en Suisse | 222.138 | 195.198 | 214.167 | 631.503 |
| TOTAL GENERAL DU BUDGET | 2.690.334 | 2.364.062 | 2.593.804 | 7.648.200 |

PROJET SENEGALO - SUISSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

E N C R - BAMBEY

| | 1985/86 | 1986/87 | 1988/89 | TOTAUX |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| I - ASSISTANCE TECHNIQUE : | | | | |
| 1.1. - Salaires : traitement pour 792 hommes/mois (vacances annuelles incluses, allocation familiales et de poste-frais sociaux) | 1.706.305 | 1.768.559 | 1.847.728 | 5.322.592 |
| 1.2. - Frais de voyage et indemnité de séjour des coopérants pour participation à des séminaires technico-pédagogiques | 10.000 | 15.000 | 20.000 | 45.000 |
| 1.3. - Voyages internationaux des coopérants (tarif suisse réduit) et frais de transport des effets personnels | 100.000 | 100.000 | 100.000 | 300.000 |
| 1.4. - Indemnité d'installation et de réinstallation | 24.000 | - | 320.080 | 344.080 |
| 1.5. - Indemnité de scolarité | 180.000 | 186.000 | 192.000 | 558.000 |
| 1.6. - Divers : visites médicales début fin de contrat - visas etc... | 10.000 | - | 20.000 | 30.000 |
| 1.7. - Matériel de climatisation et réfrigération | 35.000 | - | - | 35.000 |
| TOTAL Assistance Technique | 2.065.305 | 2.069.559 | 2.499.808 | 6.634.672 |
| II - BOURSES D'ETUDES : | | | | |
| Frais de formation de 8 formateurs sénégalais (directeur des études, enseignants, instructeurs) études préparatoire et défense de diplômes, pension, argent de poche, assurances, déplacements lors de stages 252 hommes/mois de bourses | 47.600 | 335.000 | 335.000 | 717.600 |
| TOTAL Bourses d'Etudes | 47.600 | 335.000 | 335.000 | 717.600 |

III - INVESTISSEMENTS

| | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | TOTAUX |
|---|---------|---------|---------|---------|
| 3.1. - <u>Matériel et équipement</u> | | | | |
| 3.1.1. - ENCR | 320.000 | 30.000 | 30.900 | 380.900 |
| 3.1.2. - Section ITEF | 84.800 | 15.000 | 10.000 | 109.800 |
| 3.1.3. - CARIT | 26.500 | - | - | 26.500 |
| 3.2. - <u>Véhicules et pièces de rechange</u> | 68.000 | - | - | 68.000 |
| TOTAL pour III | 499.300 | 45.000 | 40.900 | 585.200 |

IV - FONCTIONNEMENT

| | | | | |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|
| 4.1. - Projet DAKAR | 77.000 | 77.000 | 78.000 | 232.000 |
| 4.2. - ENCR | 130.000 | 130.000 | 134.000 | 394.000 |
| 4.3. - Section ITEF | 43.000 | 43.000 | 44.000 | 130.000 |
| 4.4. - CARIT | 55.000 | 55.000 | 60.000 | 170.000 |
| TOTAL pour IV | 305.000 | 305.000 | 316.000 | 926.000 |

| | <u>1985/86</u> | <u>1986/87</u> | <u>1987/88</u> | <u>TOTAUX</u> |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|

V - APPUI TECHNIQUE

Conception et conduite de séminaires de pédagogie, en Suisse et au Sénégal, pour le corps professoral DDA/ORT, séminaire de pédagogie au Sénégal pour les homologues enseignants; coordination et suivi de la formation des futurs enseignants en Europe et au Sénégal. Supervision et évaluation technique/pédagogique/organisationnelle du Projet au Sénégal et en Suisse en matière de formation (programmes, méthodologie, techniques nouvelles etc...)

| | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|
| | 145.860 | 137.728 | 159.585 | 443.173 |
|--|---------|---------|---------|---------|

TOTAL pour V

| | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|
| | 145.860 | 137.728 | 159.585 | 443.173 |
|--|---------|---------|---------|---------|

VI - ADMINISTRATION EN SUISSE (frais de régie)

- Frais administratifs généraux services comptables, achats, secrétariat, fournitures, édition de rapports périodiques et finals, téléphone, télex, photocopies, documentation, déplacements en Suisse, divers

TOTAL administration en SUISSE

| | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|
| | 275.676 | 260.306 | 301.616 | 837.598 |
|--|---------|---------|---------|---------|

TOTAL GENERAL DU BUDGET

| | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|
| | 3.378.741 | 3.152.593 | 3.652.909 | 10.144.243 |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|

Coopération au développement avec le Sénégal: octroi d'un crédit de Fr. 17'400'000.-- pour la poursuite des activités des projets "Enseignement technique agricole et forestier" (phase 5) et "Appui à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux" (ENCR) (phase 2)

Le projet d'enseignement technique agricole et forestier est en activité depuis 1977. Dans le cadre de ce projet, la formation des agents techniques de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts a subi une réforme fondamentale qui a amené à son tour la formulation d'une politique de formation au niveau technique.

Le projet d'appui à l'ENCR est né du projet précédent, les cadres moyens formés dans cette école ayant une formation déficiente et ne pouvant plus assumer la charge d'encadrement des agents techniques.

La situation économique du pays a amené le Gouvernement à concevoir un programme d'ajustement économique dans le cadre duquel une nouvelle politique agricole a été promulguée. La formation agricole et forestière jouera un rôle extrêmement important pour la réalisation des objectifs de la nouvelle politique agricole.

La phase 1985-1988 du projet d'enseignement technique agricole et forestier est destinée principalement à consolider les acquis, à continuer la formation de professeurs sénégalais et celle d'instructeurs de travaux pratiques.

Au cours de la phase 1985-1988 du projet d'appui à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux, la réforme des programmes sera mise en oeuvre et le profil de formation pour les professeurs sera défini. Il s'agira également d'assurer l'enseignement théorique et pratique dans le cadre du Centre d'application pratique et des zones d'application pratique.

La présente proposition recommande l'octroi d'un crédit de Fr. 17'400'000.-- pour l'exécution de la cinquième phase du projet d'enseignement technique agricole et forestier (Fr. 7'500'000.--) et la deuxième phase d'appui à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux (ENCR) (Fr. 9'900'000.--).

Les deux projets sont confiés en régie à l'Union Mondiale ORT.